

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL



Communauté
de Communes du
LARAGNAIS

SUR LES RISQUES MAJEURS



LAZER

Document
à conserver



Edito du Maire



Chers amis,

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but d'informer la population sur :

- Les risques naturels et technologiques existants sur notre territoire communal,
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegardes mises en œuvre,
- Les moyens d'alerte mis en œuvre.

Il a également pour but de vous indiquer les consignes de sécurité à respecter pour chacun de ces risques.

Aussi, je vous invite à lire ce document attentivement !

Bien amicalement,

Patricia MORHET-RICHAUD
Maire de Lazer

Sommaire



Edito du Maire

p 02

Sommaire

p 03



LES RISQUES NATURELS



Le risque inondation

p 04/05



Le risque feu de forêt

p 06/07



Le risque sismique

p 10/11



Le risque météorologique

p 12/13

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Le risque industriel

p 14/15

Le risque majeur

p 16

Notes personnelles

p 17



Les consignes générales de sécurité

p 18/19

Pour en savoir plus

p 20

Numéros d'urgence


p 20

L' inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes...) et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



Sur le territoire de Lazer, on distingue deux types d'inondations :

- La formation rapide de **crues torrentielles** consécutives à des averses violentes,
- Le **ruissellement pluvial** renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

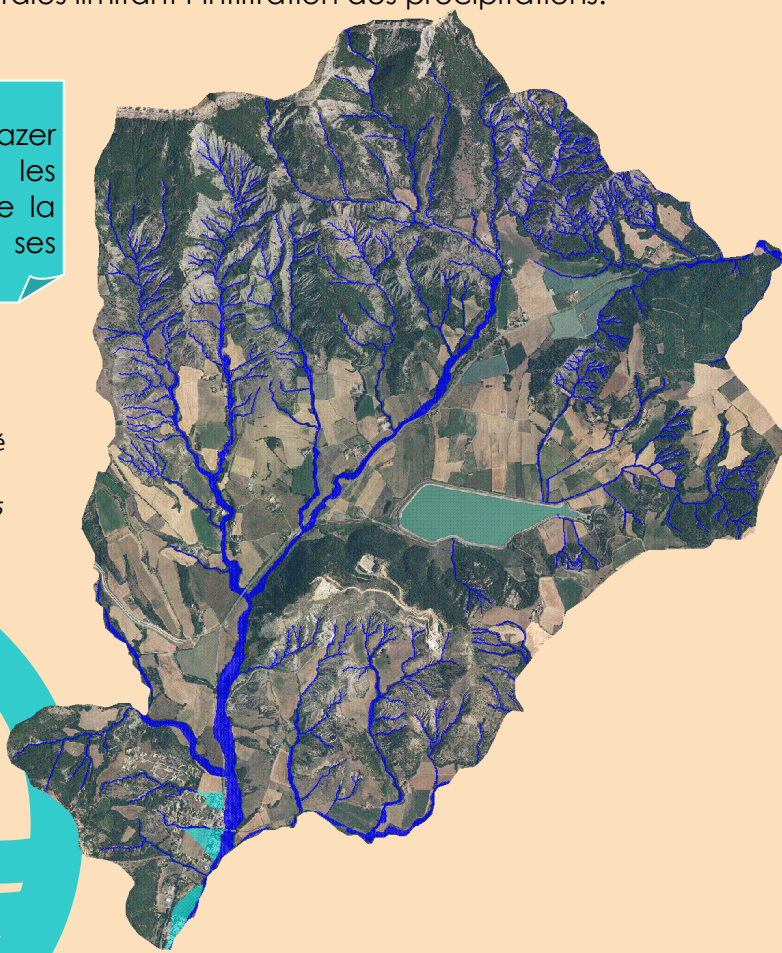


La commune de Lazer est concernée par les crues torrentielles de la **Véragne** et de ses affluents.

Crue torrentielle

-  phénomène avéré
-  phénomène présumé

Source : Cartographie informative des phénomènes naturels - DDT05



Les consignes spécifiques de sécurité

➔ AVANT

Connaître les dispositifs d'alerte.

Prévoir les gestes essentiels :

- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves,
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

Prévoir les moyens d'évacuation.



➔ PENDANT

Dans les zones inondable, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux.

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance, écouter la radio.

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique,
- Aller sur les points hauts (étage de maison, colline),
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.



N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompier) ou si vous y êtes forcés. Etre attentifs aux conseils des autorités / services de secours afin de leur faciliter le travail.



Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

En cas de déplacement : être très prudent, respecter, en particulier, les déviations mises en place.

➔ APRES

Aérer la maison. Désinfecter à l'eau de javel.


Chauffer dès que possible.

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.


Le feu de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une **surface minimale d'un hectare** d'un seul tenant et qu'une partie au moins des **étages arbustifs ou arborés est détruite**.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

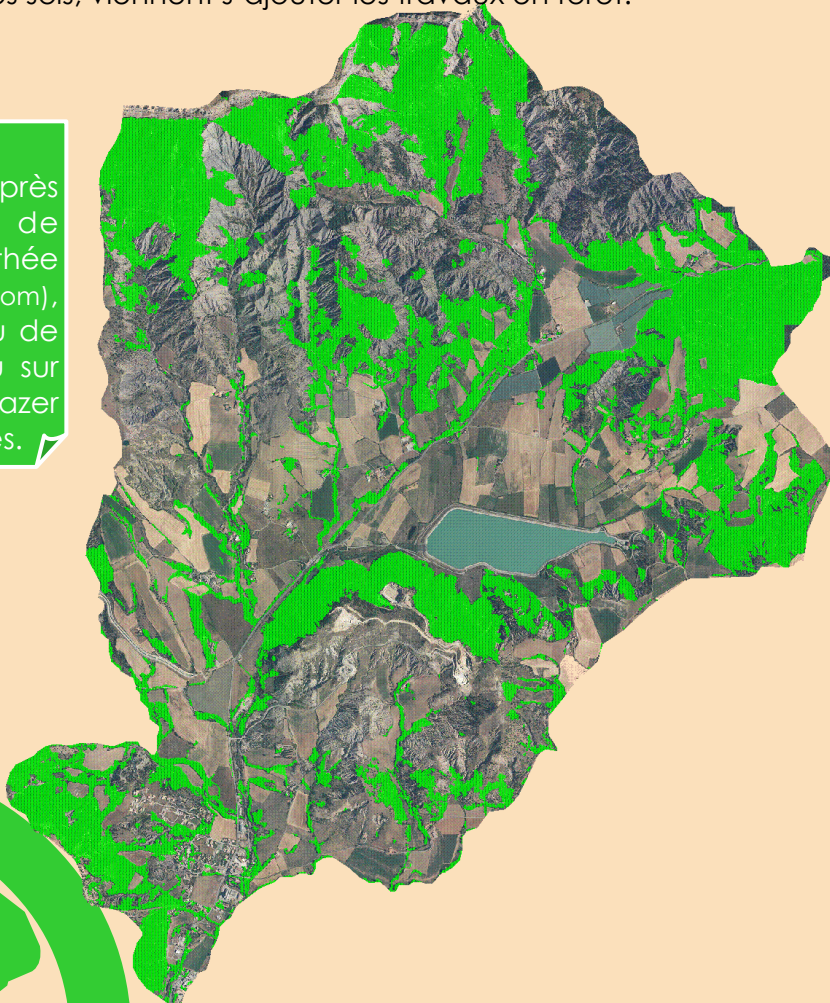


Depuis 1986, d'après la banque de données Prométhée (www.promethee.com), 4 départs de feu de forêt ont eu lieu sur le territoire de Lazer brûlant 9 hectares.



Zone arborée

Source : IGN



Les consignes spécifiques de sécurité

➔ AVANT

Repérer les chemins d'évacuation, les abris.

Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).

Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers.

Débroussailler autour de la maison, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès).



➔ PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des pompiers.

Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.



Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être repéré.



Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner du bâtiment.
- Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air.
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps.



➔ APRES

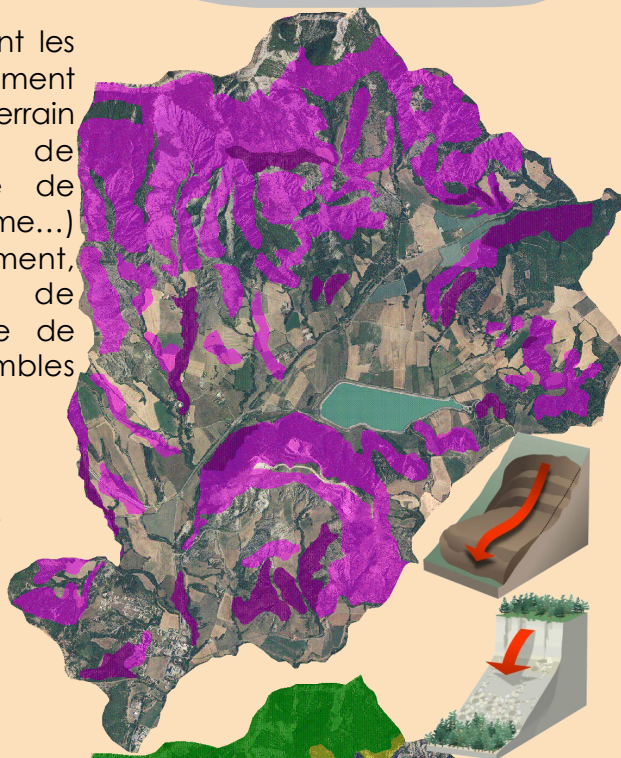
Sortir protégé.

Eteindre les foyers résiduels, inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises.

Les mouvements de terrain



Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte de neige, pluviométrie forte, séisme...) ou anthropiques (terrassement, déboisement, exploitation de matériaux...). Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles peuvent être distingués :

- **Les mouvements lents** : affaissement, tassement, fluage, glissement, retrait-gonflement.
- **Les mouvements rapides** : effondrement, chute de pierres ou de blocs, éboulement, lave torrentielle, coulée boueuse.





Le territoire de Lazer est concerné par les **glissements de terrain** et les **chutes de blocs**.

Glissement de terrain

-  phénomène avéré
-  phénomène présumé

Source : Cartographie informative des phénomènes naturels - DDT05

Chute de blocs

-  phénomène avéré
-  phénomène présumé

Source : Cartographie informative des phénomènes naturels - DDT05

Les consignes spécifiques de sécurité



AVANT

- S'informer des risques encourus.
- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement le bâtiment.
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol, en précisant : la distance des habitations et voiries les plus proches, les caractéristiques du phénomène (dimension, profondeur...), les dégâts occasionnés.



PENDANT

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- À l'intérieur, évacuer l'habitation si elle est menacée ou sinon, s'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur, s'écarter au plus vite de la zone dangereuse : fuir latéralement ou sinon s'abriter derrière un obstacle.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



APRES

- Couper le gaz et l'électricité.
- Empêcher l'accès au public.
- Evaluer les dégâts et les dangers.
- Prévenir les autorités.



Le séisme

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une **fracture brutale** des roches en profondeur le long d'une **faille** se prolongeant parfois jusqu'en surface.

La terre tremble régulièrement sans toutefois que personne ne le sache. Depuis 1980, plus de 700 séismes de magnitude faible (< 3 pour plus de 90% des enregistrements) ont été enregistrés dans le département.



Le département des Hautes-Alpes est concerné par des aléas faible, modéré et moyen. Les zones d'aléas modéré à fort sont concernées par la prise en compte du risque sismique et sont à ce titre soumises à la **réglementation parasismique applicable aux bâtiments**.

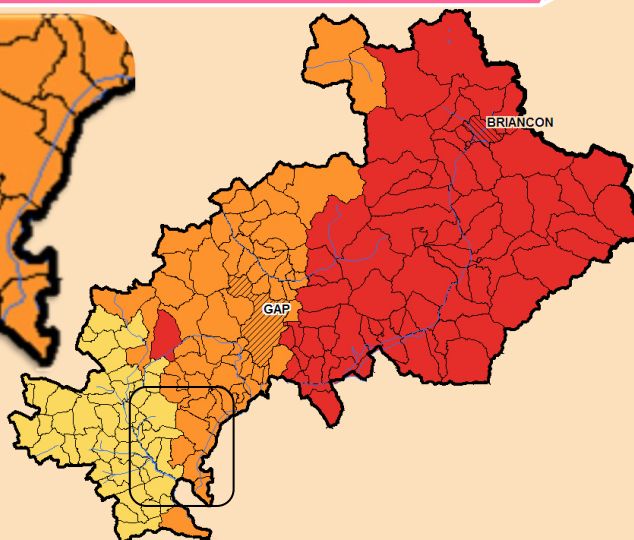
www.developpement-durable.gouv.fr

www.planseisme.fr

Lazer est en **zone d'aléa modérée** (3).

Trois séismes ont été ressentis : celui de Laragne le 21 mars 1980, celui de Pinerolo (Italie) le 5 janvier de la même année, et plus récemment celui de Jausiers le 7 avril 2014 (magnitude 4,8).

Zones de sismicité	
	très faible
	faible
	modérée
	moyenne
	forte



Les consignes spécifiques de sécurité

AVANT

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation.
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT



Rester où l'on est :



- À l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRES



- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...).
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver, prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Les risques météorologiques

Les tempêtes se traduisent notamment par :

- Des **vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé.
- Des **pluies** potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

Vigilance météorologique

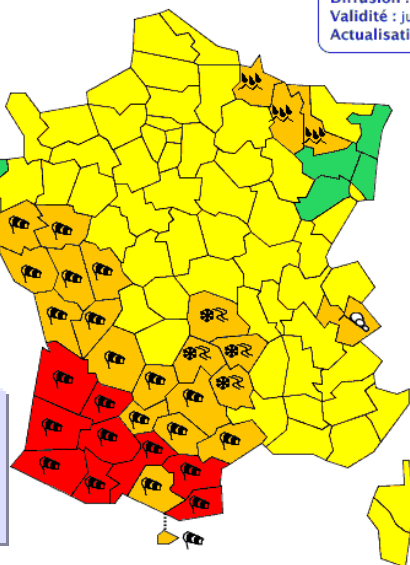
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 24 janvier 2009 à 08h10
Validité : jusqu'au dimanche 25 janvier 2009 à 06h00
Actualisation : du samedi 24 janvier 2009 à 06h00

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Grand froid
 Orages	 Avalanches

La Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h.



Consultez le [bulletin national](#)



Sur [meteofrance.com](#) ou sur [vigilance.meteofrance.com](#) consultez le bulletin national pour avoir des précisions sur :

- Le type de phénomène
- La localisation
- La description
- Les conséquences
- Les conseils de comportement

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Martin et Lothar : les deux tempêtes qui ont abordé la France **fin décembre 1999** ont été très violentes. Elles ont provoqué 140 victimes en Europe dont 92 en France, 3,5 millions de foyers ont été privés d'électricité, de très nombreuses habitations ont été endommagées, 138 millions de mètres cubes de bois ont été abattus (soit 17% de la forêt française).

Les consignes spécifiques de sécurité

👉 VENT VIOLENT

- Rester chez soi. Se mettre à l'écoute d'une station radio locale. Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.
- Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

En cas d'obligation de déplacement :

- Se limiter au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

👉 FORTES PRECIPITATIONS

cf. consignes le risque inondation p05

👉 CANICULE

Il fait très chaud. La nuit, la température ne descend pas, ou très peu. Cela dure depuis plusieurs jours.

Personne âgée je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je mange normalement



Je bois environ 1,5L d'eau par jour, pas d'alcool



Je donne de mes nouvelles à mon entourage

Enfant et adulte je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses



Je ne reste pas plein soleil



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je ne consomme pas d'alcool



Au travail, je suis vigilant pour les collègues et moi-même



Je prends des nouvelles de mon entourage

Les industries

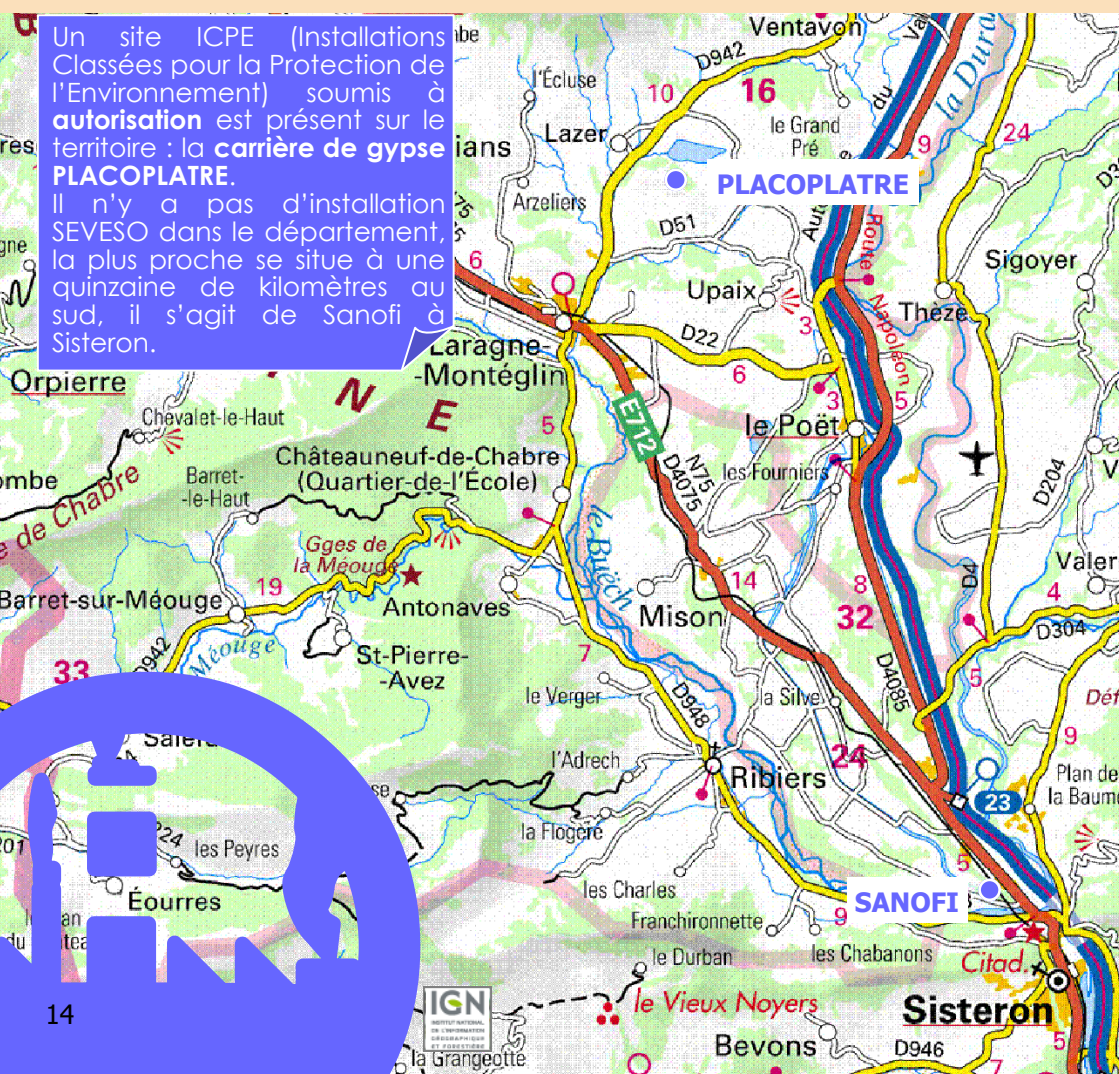
Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'**incendie**,
- L'**explosion**,
- La **dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

Un site ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) soumis à **autorisation** est présent sur le territoire : la **carrière de gypse PLACOPLATRE**.

Il n'y a pas d'installation SEVESO dans le département, la plus proche se situe à une quinzaine de kilomètres au sud, il s'agit de Sanofi à Sisteron.



Les consignes spécifiques de sécurité

AVANT

- Connaître le signal d'alerte et les consignes.



PENDANT

La première des consignes est le **confinement**.



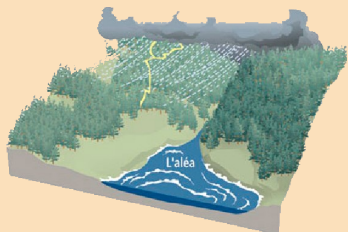
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche, fermer toutes les ouvertures. Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, aération). Arrêter la ventilation, la climatisation, le chauffage.
- Ecouter la radio : toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes à respecter vous seront données par la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.

L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (information donnée par radio ou véhicule équipé d'un haut-parleur).

APRES

- Aérer le local à la fin de l'alerte

Le risque majeur



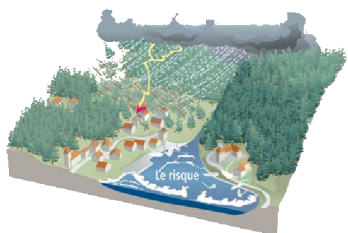
L'existence du risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : **l'aléa** ;
- d'autre part l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.




Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une **faible fréquence** : l'Homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une **énorme gravité** : des dommages importants aux biens et à l'environnement, des victimes.



D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : la **vulnérabilité** mesure ces conséquences.



La commune de Serres (à une vingtaine de km de Lazer) a subi le passage d'un violent orage de pluie et de grêle le jeudi 24 mai 2012. Des crues torrentielles de nombreux torrents et ravins et plusieurs mouvements de terrain se sont manifestés suite à ce phénomène.

Notes personnelles

Les consignes générales de sécurité

➔ AVANT

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels. En fonction de l'événement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Comment constituer mon kit d'urgence ?

L'équipement à préparer à l'avance

- Pour me signaler auprès des secours** : torche, gilet fluorescent.
- Pour subvenir aux besoins de nourriture** : 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques, aliments pour bébé ou régime spécifique.
- Pour administrer les premiers soins** : trousse médicale de 1^{er} soin.
- Pour quitter mon habitation** : photocopie des papiers administratifs, double des clés de la voiture et de la maison, un peu d'argent liquide.
- Pour rester informé de l'évolution de l'événement** : radio à piles.
- Pour me préserver du froid et conserver un minimum d'hygiène** : vêtements chauds, couverture de survie, brosse à dents, serviettes, couches...
- Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu de l'évacuation** : jeux pour enfants et adultes, livres...
- Pour pouvoir prétendre à une indemnisation** : photocopie des contrats d'assurance, appareil photo.

L'équipement à prendre à la dernière minute

- Pour rassurer les proches et communiqué avec les secours** : téléphone portable, chargeur.
- Pour administrer les soins particuliers** : médicaments spécifiques (diabète, allergies...).
- 18 **Pour assurer mes démarches personnelles** : papier d'identité, chéquier et carte bancaire.

Les consignes générales de sécurité

➤ PENDANT



- Se confiner

en fonction de la nature du risque



- Evacuer



- S'informer : écouter la radio, les premières consignes seront données par radio :

France Bleu Provence L'Aragnoules **88.7** MHz



- Informer le groupe dont on est responsable.



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

➤ APRES

- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à disposition des secours.
- Evaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Pour en savoir plus



Mairie de Lazer

04 92 65 06 30

mairie.lazer@wanadoo.fr

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

www.mairie-lazer.fr

Il est proposé aux **personnes vulnérables** de communiquer ses coordonnées à la Mairie, afin d'apparaître dans le registre des personnes sensibles. Ce registre est confidentiel.

◀ Ce service est gratuit. ▶

Portail national de la prévention des risques majeurs

www.prim.net

DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

www.hautes-alpes.gouv.fr

Prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

NUMEROS D'URGENCE

Numéros d'urgence européen 112

Sapeurs-pompiers 18

Police nationale 17

SAMU 15

Préfecture (standard) 04 92 40 48 00

